



Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

L'adhérent qui demande à l'association le renouvellement à la pratique de la danse.

Quand l'utiliser ?

Le certificat médical est à fournir la 1ère année d'inscription. Les 2 années suivantes vous devez remplir le questionnaire afin de savoir si vous devez fournir un certificat médical.

Exemple	Saison 2016/2017	Certificat médical
	Saison 2017/2018	Questionnaire → Attestation ou Certificat Médical
	Saison 2018/2019	Questionnaire → Attestation ou Certificat Médical
	Saison 2019/2020	Certificat médical

Répondez aux questions suivantes par **oui** ou par **non**

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent ou de son représentant légal s'il est mineur.

Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
① Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicée ?		
② Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
③ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
④ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
⑤ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
⑥ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour :		
⑦ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
⑧ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
⑨ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Attention : Vous devez conserver le questionnaire de santé rempli.

- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
 - ⇒ Attestation ci-après à fournir à votre association, pour les saisons concernées – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
 - ⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'inscription.